

Liberté
Egalité
Fraternité
—
Travail
Solidarité
Justice

Le Franc-Maçon

Paraissant le Samedi

Bien penser
Bien dire
Bien faire
—
Vérité
Lumières
Humanité

ABONNEMENTS

Six mois..... 4 fr. 50 — Un an..... 6 fr.
Etranger..... Le port en sus
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.
Adresser les demandes et envois de fonds au Trésorier-Administrateur, Belle, rue Ferrandière, 52

RÉDACTION & ADMINISTRATION

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration, 52, rue Ferrandière, 52
— LYON —
Les Abonnements sont reçus, sans frais, dans tous les bureaux de poste de France et de Belgique

ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal
52, Rue Ferrandière, 52
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

SOMMAIRE

La Franc-Maçonnerie Lyonnaise. — Organisation du Conseil Central des Loges de Lyon et de la Banlieue. — La Séparation de l'Eglise et de l'Etat (suite). — Protestants et Catholiques. — Réorganisation du Conseil des Vénérables. — La Religion chez la Femme. — Prêtre et Ouvrier. — Variétés : Un Franc-Maçon fait Empereur. — Persécutions catholiques contre la Franc-Maçonnerie. — Bibliographie.
Feuilletons : L'Epreuve. — Société de Jésus.

LA FRANC-MAÇONNERIE LYONNAISE

Les Loges du Grand-Orient. — Les Travaux en collaboration. — Le Conseil central des Vénérables. — Ce qu'il était, ce qu'il est, ce qu'il doit être.
— Les Loges écossaises. — Un Conseil central de leurs présidents.
— Un Comité d'union des Loges lyonnaises de tous les rites.

En ce temps-ci où les Léo Taxil publient en livraisons illustrées à 10 centimes, répandues par un grand tirage, de prétendues révélations sur la Franc-Maçonnerie, il n'est pas inutile de dire simplement ce qui a un caractère général dans les questions maçonniques. Les journaux républicains à Paris et en province — nous en avons donné de nombreux et récents exemples — ouvrent leurs colonnes aux comptes rendus des fêtes et des réunions des Loges ; il serait étrange qu'une publication dévouée spécialement à la Franc-Maçonnerie s'interdisse ce qui se fait dans les feuilles politiques quotidiennes.

C'est pour ce motif que nous avons dit un mot des grandes Loges, de l'inconvénient résultant de la division et de l'émiettement des ateliers du Grand-Orient, à Lyon, et des avantages qu'on obtiendrait par la fusion d'un certain nombre de Loges.

Mais cette fusion se heurte à des difficultés qui doivent faire abandonner tout projet d'application immédiate. Cela est ainsi depuis longtemps et durera de longues années. Il suffit d'atténuer les conséquences fâcheuses de cet état de choses. Il y avait trois moyens : 1° avoir un local commun permettant des relations fréquentes entre les Loges ; c'est le but obtenu en partie dans le grand et beau temple de la rue Garibaldi appartenant à la Société civile ; 2° les réceptions faites en collaboration par plusieurs ateliers ; 3° la constitution d'un Conseil des Vénérables maintenant l'entente, les rapports entre ces Loges trop divisées.

Ce conseil n'a pas cessé de fonctionner, mais, non plus comme au début ; nos lecteurs pourront en effet constater, d'après le texte du règlement publié en 1838, par la *Revue maçonnique*,

journal paraissant dans les mêmes conditions de publicité que le *Franc-Maçon*, les différences survenues dans le fonctionnement de ce Conseil central.

Le point capital, le voici : d'après ces articles réglementaires, le président d'une Loge représentait, avec deux délégués, son atelier dans le Conseil central. Les deux délégués sont aujourd'hui supprimés. Au lieu d'une réunion de vingt-quatre membres, on est réduit à huit. Les absences ramènent à trois, quatre, cinq, en moyenne, le nombre des membres assistant à ces séances.

Il ne nous paraît pas utile d'insister dans cet article sur les différences essentielles résultant d'une composition ainsi modifiée d'un Conseil ayant à centraliser, ainsi que l'indique son nom — Conseil central — toutes les questions intéressant la Maçonnerie lyonnaise du Grand-Orient.

Mais il est de toute évidence que l'on doit désirer que cette Commission, formée de délégués des ateliers au rite français, reprenne l'importance qu'elle a un peu perdue et gagne à l'intervention de membres nouveaux, des deux délégués adjoints au Vénérable, une activité, une action régulière qu'elle n'a plus, cela est incontestable.

Il n'est pas douteux que les présidents soient heureux d'avoir l'appui moral, le concours fraternel et dévoué de deux délégués de leur atelier, qui les remplaceront quand ils seront obligés de manquer à une convocation.

Il est non moins certain qu'on peut compter sur le zèle des membres de chaque Loge pour la formation de cette délégation venant apporter son appoint de connaissances spéciales, d'initiative et d'ardeur pour la défense efficace de la Maçonnerie française.

Voilà, en ce qui touche les Loges du Grand-Orient, ce qui frappe au premier examen.

Un mot des ateliers du rite écossais. La grande Loge symbolique a, à Lyon, plusieurs ateliers : à Vaise, à Villeurbanne, au Gourguillon, et une Loge même est locataire dans le temple de la rue Garibaldi.

Ces Loges n'ont aucun Conseil permanent, établissant des relations suivies entre elles. Pourquoi ne formerait-elles pas un Conseil des Vénérables comme celui des ateliers du Grand-Orient ? Isolées, éloignées, elles s'affaiblissent. Réunies par une Commission centrale, se convoquant tous les mois, par exemple, elles formeraient une association à la fois plus utile au point de vue général maçonnique et au point de vue particulier des divers membres de chaque atelier.

Un Conseil central du rite écossais de la grande Loge symbolique, composé non pas, certes, du Vénérable seul, mais du président et de deux délégués, donnerait une tenue mensuelle d'une quinzaine de membres, qui rendrait de grands services à la cause de la Franc-Maçonnerie.

Mais il ne faut pas oublier qu'il existe à Lyon

deux Loges du suprême Conseil. Comment les faire entrer dans le grand mouvement d'intérêts généraux, qui sont si au-dessus des différences de rites ? Ce n'est pas la réunion de leurs Vénérables accompagnés de deux délégués même, qui modifiera leur situation au point de vue d'un travail fructueux, dans un but supérieur aux affaires intimes de leurs ateliers.

Et alors, arrivons à cette question, plus haute que celles dont nous venons de nous occuper.

Quand donc toutes les Loges de Lyon, sans distinction de rites, auront-elles un Conseil central qui leur permettra d'exercer une action commune, d'avoir une véritable solidarité maçonnique, indépendante de l'obédience de telle ou telle puissance ?

Partout les hommes dévoués aux mêmes idées, ayant des intérêts communs, professionnels ou moraux, cherchent à acquérir cette grande force résultant de l'union. Les Syndicats s'unissent, les Sociétés mutuelles se rapprochent, la Maçonnerie lyonnaise seule, qui est si admirablement organisée, reste immobile dans ce grand mouvement.

On forme des Congrès des Loges de l'Est qui, de Reims à Lyon, englobent cinquante ou soixante Loges. Le Congrès du Midi, qui se tiendra cette prochaine année à Toulouse, rassemble les délégués de plus de cent Loges de tous les rites, et les ateliers de Lyon, si proches dans notre agglomération lyonnaise, n'ont pas encore préparé les délégations de chacun d'eux, pour former un Conseil central des quinze ateliers où sont inscrits les Francs-Maçons de notre ville.

Cette assemblée maçonnique de deux

Vice-Président, F. Ph. Chanay, Vénérable de la *Candeur*.
Secrétaire, F. C. Bertholon, Vénérable de *et Compas*.
Secrétaire adjoint, F. Teissier, Orateur de *Amitié*.
Trésorier, F. Bergier, premier surveillant de *et Confiance*.

Dans sa seconde, séance le Conseil a adopté le règlement suivant :

ARTICLE PREMIER. — Un Conseil central est institué au sein de la Maçonnerie lyonnaise.

Ce Conseil est composé de trois mandats. Le Loge dont le Vénérable titulaire fait partie. Les deux autres sont élus dans chaque atelier à l'époque du renouvellement des affaires.

ART. 2. — Le Conseil central a pour objet de maintenir entre les Loges de l'Orient une action parfaite, qui seule peut assurer la prospérité et lui garantir la considération à laquelle elle a droit d'aspirer ; 2° d'élaborer dans son sein des propositions propres à inspirer à la Maçonnerie l'unité de vues et d'action, qui est le premier élément de son influence ; 3° son action est toute morale, il ne donnera suite à ses décisions qu'autant qu'elles auront reçu la sanction de la majorité des Loges de Lyon et de la banlieue.

ART. 3. — Le Conseil existera tant qu'il y aura des Loges de l'Orient et sera représenté.

ART. 4. — Le Conseil, nouvellement constitué, se réunira dans la première quinzaine de l'année pour se constituer.

ART. 5. — Le Conseil procédera : 1° à l'élection de ses pouvoirs de chaque représentant ; les propositions qui les constitueront seront déposées au Conseil ; 2° à la formation, et par voie de scrutin, conformément à l'article 144 des Statuts de la Maçonnerie, le bureau qui sera composé de :

Un Président,
Un Vice-président.

Le bureau sera installé et remise lui sera faite des archives du Conseil.

ART. 8. — Le Conseil se réunit le premier et troisième samedi de chaque mois, à 7 heures 1/2 du soir.
ART. 9. — A l'ouverture de chaque séance, le Secrétaire fera l'appel nominal ; si un représentant avait manqué à trois séances consécutives, sans avoir justifié son absence au Conseil, et par écrit, avis en serait donné à l'atelier qu'il représente, avec prière de pourvoir immédiatement ou à son remplacement ou à sa réélection.

ART. 10. — La séance sera toujours ouverte un quart d'heure après l'heure fixée par l'article 8 du présent règlement, et toute délibération sera valable, si le procès-verbal constate la présence de sept membres.

ART. 11. — En l'absence du Président, du Vice-Président ou de tout autre membre du bureau, le doyen d'âge occupera le fauteuil en se conformant à l'ordre du jour fixé à la dernière séance.

ART. 12. — Chaque membre du Conseil a le droit de faire les propositions qu'il jugera convenables, mais pour être prises en considération, elles devront être formulées par écrit et déposées sur le bureau du Président.

ORGANISATION DU CONSEIL CENTRAL DES LOGES DE LYON ET DE LA BANLIEUE

Voici le règlement du Conseil des Vénérables, tel que nous le trouvons publié dans la *Revue Maçonnique* de 1838.

Le Conseil central s'est réuni deux fois. Dans sa première séance il a organisé son bureau de la manière suivante :

Président, F. Finiels, Vénérable du *Parfait Silence*.

L'ÉPREUVE

PAR CHARLES DESLYS

Engagé volontaire dans un régiment de marche, pendant la campagne de 1870, il en est revenu sergent-major et décoré de la médaille militaire. Ce bout de ruban si bien gagné rehausse l'habit noir qu'il a revêtu ce soir-là pour se rendre à l'invitation de lady Caithness, et qu'il porte avec l'aisance d'un parfait gentleman.

C'était le dernier bal de la saison, presque un bal de printemps. On y voyait moins de diamants que de fleurs.

Jacques ne tarda pas à rencontrer Léonce qui lui dit :

— Tu arrives en retard ; il n'y aura plus de place vacante sur le carnet de M^{lle} d'Alméria...

— Plait-il ?... On parle de moi ? demanda-t-elle en apparaissant devant eux sous une fraîche toilette de peluche, bouton d'or et satin perle, semée de fleurs de grenade. Toilette quelque peu excentrique, mais qui la rendait plus originalement jolie.

Sans même attendre la réponse de Vaudreuil :

— Comprenez-vous ? lui dit-elle ; mon cavalier qui me lâche au milieu de cette valse !... Allons ! votre bras, que nous la terminions ensemble.

— Non pas ! se récusait Léonce, je ne m'y risque plus... Il en eût trop de jouer avec le feu... Mais voici comme remplaçant... mon ami Jacques, un valseur digne de vous...

Elle toisa du regard celui qu'on lui présentait ainsi. Sans doute il lui plut, car lui tendant une main, l'autre déjà sur son épaule :

— Est-ce vrai, Monsieur ? lui dit-elle.

Jacques, ainsi provoqué, s'exécuta de bonne grâce. Il entourait d'un bras la taille flexible qui s'offrait à son étrointe, et tous les deux, sur une brillante reprise de l'orchestre, s'élançèrent et disparurent dans le tourbillon des couples emportés comme eux.

Léonce n'avait pas surfait son ami. Jacques était des frontières d'Alsace, c'est-à-dire du pays des valseurs par excellence. Sa charmante partenaire le comprit aussitôt.

Elle s'abandonna, confiante en son appui, renversée sous son regard qu'elle ne quitta plus du sien. On se rappelle les beaux yeux noirs de Rosita. Il s'en échappait, à travers leurs longs cils palpitants, une sorte de lueur phosphorescente, et, par soubresauts, comme des étincelles électriques. De son corps voluptueusement cambré, de sa bouche entr'ouverte comme une grenade, dont les pépins eussent été des perles, s'exhalait de tièdes parfums, des senteurs enivrantes. Jacques frissonna, subissant à son tour le danger qu'avait fui Léonce. Une enchante-

resse ! une sirène ! mais avec les audaces naïves et le charme inconscient de la virginité.

— Idéale !... murmura-t-il.

Une boucle de cheveux, fouettée par le tournoiement, effleura ses lèvres. Il eut comme un éblouissement. Rosita aussi parut défaillir.

— Du repos ? balbutia-t-il en forme d'interrogatoire.

— Jamais de la vie ! répondit-elle en se redressant, en l'excitant, je valserais avec vous jusqu'au bout du monde...

Lorsque l'orchestre cessa de rythmer leurs pas, elle se laissa tomber sur le premier siège vacant.

— Un fauteuil ! cinq minutes d'arrêt ! dit-elle d'une voix haletante, mais avec un délicieux sourire de remerciement : on ne vous avait pas coté trop haut. Quel entrain ! Quel nerf ! Quel chic !...

Ce mot refroidit soudain la respectueuse admiration qu'exprimait la physionomie de Jacques.

Les confidences de Léonce lui revinrent à la mémoire. Quoi ! c'était donc vrai ! cette idéale enfant parlait la langue verte !

Comme pour ne lui laisser aucun doute à cet égard, elle poursuivit :

— Une grimace !... Et quand on vous offre du sucre ! Ah ! je la trouve mauvaise !... C'est épouvantable !...

Jacques était la franchise même. Un sentiment de désapprobation, plus vif encore, se peignit sur ses traits.

Cependant, comme il était homme du monde, il répondit :

— Excusez-moi, Mademoiselle, mais en entendant de pareils termes sortir d'une pareille bouche, j'en ai pu me défendre d'une pénible surprise... Oh ! ne parlez pas ainsi !...

Elle le regarda, tout étonnée, balbutiant :

— Mais tous mes amis m'y engagent au contraire. Ils trouvent cela drôle...

— Non ! non ! Mademoiselle ! l'interrompit-il ; ce ne sont pas des amis...

— Ah !... dit-elle, une leçon ?...

— Une simple prière !... répondit-il.

Et comme, à quelques pas de là, la marquise d'Alméria, paresseusement étendue sur une causeuse, adressait un signe à sa fille :

— Pardon !... reprit-il ; je crois que Madame votre mère vous réclame...

Ah ! zut !... fit-elle, en s'oubliant de nouveau.

Mais le regard de Jacques, un regard expressif et douloureux, arrêta net cette dernière incartade. Rosita rougit d'elle-même, et redevenant tout à coup M^{lle} d'Alméria :

— A mon tour, pardon, lui dit-elle, et merci !... Un instinct m'avertit que peut-être vous avez raison... J'y réfléchirai... Veuillez me conduire auprès de la marquise...

Elle s'était levée, toute pensive. Elle traversa le salon les yeux baissés, le maintien plein de réserve et d'une distinction parfaite. C'était une véritable métamorphose.

(A suivre)

Art. 13. — Toute proposition faite en conformité de l'article 15 sera renvoyée à une Commission de trois ou cinq membres, qui, d'une séance à l'autre, devra faire son rapport; néanmoins, si le Conseil juge ce renvoi inutile, il pourra immédiatement décider que la proposition est prise en considération; mais il ne pourra y être statué qu'à la séance suivante.

Art. 14. — Tout franc-maçon pourra faire présenter une proposition au Conseil central.

Art. 15. — Chaque membre du Conseil ne pourra prendre la parole plus de deux fois sur la même question, et lorsque cinq membres auront demandé la clôture, elle devra être mise aux voix par le Président.

Art. 16. — Le rapporteur d'une proposition sera toujours entendu le dernier, s'il le désire.

Art. 17. — Le Président dirige les travaux, maintient l'ordre, accorde la parole, résume les opinions, dépouille les scrutins et ordonne les convocations pour Conseil extraordinaire.

S'il veut parler sur la question, il devra préalablement se faire remplacer.

Art. 18. — Une proposition étant adoptée, le Conseil en informe, par la voie de son bureau, les Loges intéressées; aux trois mandataires de cette Loge, le Conseil peut adjoindre trois nouveaux députés, chargés d'aller défendre le projet par devant les Loges; dans ce cas, les députés n'ont que voix consultative.

Art. 19. — Chaque atelier, représenté au Conseil central, sera prié de faire connaître, par écrit, dans le délai d'un mois, s'il a accepté, rejeté ou modifié la proposition qui lui a été remise.

Art. 20. — Les cas non prévus par ce règlement seront réglés par les Statuts généraux du Grand-Orient de France.

Il nous semble que ce règlement, appliqué dans notre Maçonnerie lyonnaise, lui rendrait les plus sérieux services. Nous y reviendrons.

RÉORGANISATION DU CONSEIL DES VÉNÉRABLES

Nous trouvons, d'autre part, dans la *Revue maçonnique* de 1838 d'intéressantes appréciations sur l'organisation du Conseil central que nous venons de décrire et nous les publions sans commentaires.

Depuis longtemps, la plupart de nos Frères, profondément pénétrés de la nécessité de donner à la Maçonnerie lyonnaise une impulsion nouvelle, en lui imprimant une marche plus ferme et plus hardie vers le but auquel elle aspire, ont vu leur zèle impuissant se consumer en vains efforts et n'aboutir, pour eux, qu'à ce triste résultat : la défiance ou le découragement. Pourquoi cela ? c'est qu'ils se sont épuisés en luttes partielles et que l'action de leur volonté, perdue au milieu d'un corps divisé et dont les fractions ne sont reliées entre elles que par de vaines formules, n'a pu agir sur l'ensemble, et qu'ainsi il a suffi de quelques obstacles inintelligibles pour paralyser l'effet; c'est qu'aussi, peut-être, l'isolement dans lequel ils se sont forcément trouvés les a fait paraître comme venant imposer de leur chef des doctrines nouvelles. De ces différents essais, il a dû résulter pour tous cette conviction que ce qui manque à la Maçonnerie lyonnaise, c'est une organisation qui permette à l'opinion de tous de se manifester d'une manière authentique et donne à la volonté de la majorité, formée du choc des opinions diverses, le moyen d'agir sur tous avec

En l'absence d'une semblable organisation, il n'y a qu'anarchie, cahos, impuissance, et il est impossible de songer sérieusement à rendre à la Maçonnerie le rang qui lui appartient parmi les institutions humaines; car la société ne doit et ne peut apprécier une institution qui, par ses œuvres, et, quoique cet aveu coûte à notre orgueil, nous sommes forcés d'avouer que les Loges lyonnaises, si fécondes d'ailleurs en bonnes œuvres, n'ont encore su produire aucune de ces institutions durables qui commandent l'admiration et la reconnaissance du monde profane.

L'établissement d'un Conseil de Vénérables a été un premier pas fait vers cette unité que nous réclamons; mais ce Conseil est bien loin de répondre au besoin de la situation; sans pouvoir, parce qu'il n'existe, en vertu d'aucune convention, d'aucun mandat des diverses Loges; sans influence, parce qu'il est trop peu nombreux pour résumer dans son sein toute la Maçonnerie lyonnaise; il s'est compromis lorsqu'il a voulu essayer de donner signe de vie.

Il est donc important aujourd'hui d'organiser un nouveau Conseil composé d'abord de tous les Vénérables et, de plus, de deux délégués de chaque Loge. Le Conseil, une fois constitué, serait chargé de tous les projets d'amélioration maçonnique, de les élaborer, de préparer les mesures à prendre, de les présenter à l'adoption de chaque Loge, de constater le résultat du vote général, et, enfin, de faire exécuter la volonté de la majorité.

Je demande, en conséquence, qu'il soit proposé aux Loges de Lyon de s'unir ainsi par une espèce de pacte fédéral, pacte à la rédaction duquel seraient appelés à concourir les députés de toutes les Loges adhérentes.

Il faut espérer que tout sentiment puéril de rivalité disparaîtra devant une question d'une si haute portée et d'une importance aussi grave pour l'avenir de notre ordre, et que, cette fois, lorsqu'il s'agira de mettre enfin à la place des caprices de quelques influences passagères et souvent irréflectées l'opinion de tous, loyalement consultée, chacun y contribuera avec enthousiasme, persuadé que c'est par le concours de tous seulement que la Maçonnerie peut progresser.

(EXTRAIT DE LA *Revue maçonnique de Lyon et du Midi*.)

La Séparation de l'Église et de l'État

(Suite)

Et pourtant c'est cette question du salaire qui reparait toujours dans les discussions sur la séparation des Églises et de l'État. Toutes les fois que, dans ces dernières années (j'en appelle à mes collègues du Parlement), la doctrine de la séparation a été apportée à la tribune, nous avons vu quelqu'un de la droite, évêque ou laïque, se lever et dire : Au-dessus de cette proposition, il y a une question d'indemnité. Parlons d'abord de l'indemnité, ou plutôt de la restitution des biens qu'on a pris à l'Église. Nous verrons après. En ce moment il s'agit de savoir si l'État qui, en 1790, a mis la main sur les possessions ecclésiastiques, remboursera au clergé, à qui ils appartenaient, les biens ou la valeur des biens qui ont été saisis et confisqués. Tant que vous n'aurez pas résolu cette partie du problème, la séparation des Églises et de l'État ne sera qu'une iniquité complétant une spoliation.

Je n'affaiblis pas l'argument, je le reproduis, je crois, dans toute sa force.

Sans doute, en 1789, le clergé avait entre les mains des richesses considérables et dont le chiffre n'a jamais été exactement déterminé. Il s'élevait certainement à plusieurs milliards. Mais le clergé était-il, comme on le prétend, propriétaire de cette colossale fortune? Ceci revient à demander ce que représentait l'Église dans notre pays.

Est-ce que l'Église catholique — il ne peut pas être question d'autres Églises : les juifs étaient déclarés moralement indignes et politiquement incapables, les protestants étaient proscrits et leurs biens avaient été confisqués au profit de la religion régnante (1). — Est-ce que l'Église catholique était, comme le mot qui la caractérise semble l'indiquer, une puissance métaphysique au-dessus et en dehors de la volonté de l'État? Nullement, MM. . . TT. . . CC. . . FF. . . En France, l'Église catholique avait un caractère très particulier : celui d'une institution gallicane, subordonnée à l'État. Dans la dépendance de l'État, agissant comme mandataire de l'État et ne pouvant rien faire sans son autorisation. Si la puissance royale (cette confiscation de la nation au profit d'une dynastie du droit divin) se retirait de l'Église, l'Église pouvait être persécutée, proscrite, réduite à la misère, comme l'avaient été, à bien des reprises, les juifs, les protestants et les jansénistes. Sur ce point, l'autorité royale est formelle; écoutez ce que dit Louis XIV dans ses *Mémoires* :

« Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos États, de quelque nature qu'il soit, nous appartient au même titre : et les deniers qui sont dans notre cassette, et ceux qui demeurent entre les mains de nos trésoriers, et ceux que nous laissons dans le commerce de nos peuples. Les rois ont le droit de propriété sur les biens de l'Église et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'Église que par les séculiers. »

Nous sommes donc en présence d'une Église subordonnée à l'État et regardée comme un simple agent soumis à l'autorité royale.

La royauté d'avant 1789 se croyait tenue à certaines obligations de charité envers les pauvres : elle avait choisi l'Église officielle pour distribuer des aumônes, porter des secours aux sujets du roi qui étaient dans le dénuement. On trouverait la preuve de ce que j'avance dans ce fait, trop négligé par les historiens, que toutes les fois qu'une fondation religieuse, dans l'intérêt des pauvres, était établie, si les ressources de l'Église étaient insuffisantes, l'État y apportait ses ressources particulières.

L'Église avait reçu, à titre d'économe des pauvres, les richesses dont elle était dépositaire. Les eût-elle reçues à d'autres titres, elle ne pourrait pas prétendre qu'elle en est propriétaire dans le sens où les jurisconsultes entendent le droit de propriété. Comme l'a admirablement démontré l'illustre constituant Thouret, il n'y a pas de droit de propriété là où ne se rencontre pas une personnalité agissant par elle-même, existant par elle-même, incarnant un droit vivant. Or, les corps ecclésiastiques n'existent que par la loi : c'est la loi qui les a créés; par conséquent, la loi peut les limiter et les détruire. « Le corps du clergé, disait Thouret dans son ferme et décisif langage, n'existant que par la loi, la loi doit mesurer l'étendue dans laquelle elle lui donnera la communication des droits de l'individu. Tous les corps ne sont-ils pas des instruments fabriqués par la loi pour faire le plus grand bien possible? Que fait l'ouvrier lorsque son instrument ne lui convient plus? Il le brise ou le modifie. »

Mirabeau exprimait, à son tour, cette vérité avec son éloquence incomparable, dans la discussion qui eut lieu le 22 novembre 1791, lorsqu'il disait :

« Parce que les fondations, toujours multipliées par les vanités, absorberaient à la longue

(1) Le 10 juillet 1790, sur la proposition de M. Marsane-Fout-Juliane, l'Assemblée nationale adopta le décret suivant, portant restitution des biens non vendus par l'État à ceux que la révocation de l'édit de Nantes en avait dépouillés : « L'Assemblée nationale décrète que les biens des non-catholiques qui se trouvent encore aujourd'hui entre les mains des fermiers de la régie des biens des religieux seront rendus aux héritiers, successeurs ou ayants-droit des fugitifs, à charge par eux d'en justifier, aux termes et selon les formes que l'Assemblée nationale aura décrétées, après avoir entendu, à ce sujet, l'avis de son comité des domaines. »

tous les fonds et toutes les propriétés particulières, il faut bien qu'on puisse, à la fin, les détruire. Si tous les hommes qui ont vécu avaient un tombeau, il aurait fallu, pour trouver des terres à cultiver, renverser ces monuments stériles et remuer les cendres des morts pour nourrir les vivants. »

C'est en vain que, pour réfuter l'argumentation des jurisconsultes si modérés et si éminents de la Constituante, l'abbé Maury prétendait que l'Église étant propriétaire au même titre que les individus, pouvait garder les biens qu'elle avait en partage. Il s'attrait une irréfutable réplique.

(A suivre)

PROTESTANTS ET CATHOLIQUES

Le *Nouvelliste* de Lyon annonce une vente de charité protestante, qui aura lieu jeudi dans un hôtel de notre ville.

Les cercles catholiques fraternisent avec l'Union chrétienne des jeunes gens, touchante union, qui doit faire rêver dans les arrières-sacristies d'avenirs inespérés. L'édit de Nantes, la St-Barthélemy, les dragonnades sont des chimères inventées par les libres penseurs pour discréditer la religion. Les fils des huguenots et les descendants des ligueurs vont se tendre la main pour accomplir de concert la seule St-Barthélemy qui de notre époque soit agréable au Seigneur : la St-Barthélemy de tous les non-dévots.

Ce que nous admirons le plus en cette affaire, c'est la solidarité d'instincts qui unit entre eux les bigots de toutes les religions. Nous l'avions toujours soutenu; la démonstration est faite; prédicateur de l'Union chrétienne, ou jésuite en mission, tous deux se valent si l'on compte par l'intolérance.

Le *Nouvelliste* eût dû s'en pénétrer plus tôt; car ce n'était vraiment pas la peine d'éreinter le curé Carrier pour défendre *urbi et orbi* la tombola de Luther et de Calvin.

LA RELIGION CHEZ LA FEMME

M. Guyau vient de faire paraître, sous le titre *l'Irréligion de l'avenir*, un remarquable ouvrage où toutes les questions relatives au grand problème religieux, envisagé dans le passé et dans l'avenir, sont traitées avec une très grande hauteur de vue et une complète indépendance d'esprit.

L'auteur étudie d'abord la genèse des religions dans les sociétés primitives; il en vient ensuite à la dissolution des religions dans les sociétés actuelles et enfin, jetant un coup d'œil hardi sur les temps futurs, il indique, d'après les données que lui fournit l'histoire des religions, ce qui subsistera de celles-ci dans la vie sociale des générations à venir.

Parmi les questions multiples abordées et soulevées magistralement traitées dans l'ouvrage de M. Guyau, se trouve celle de la religion et de l'irréligion chez la femme. Beaucoup de gens, même parmi les libres penseurs, croient la femme vouée par la nature de son esprit à la superstition et au mythe, et lui attribuent une incapacité philosophique assez semblable à celle de l'enfant. Telle n'est pas, du moins d'une façon absolue, la pensée de M. Guyau. A son sens, ni la nature de l'intelligence de la femme, ni celle de sa sensibilité, ne condamnent à l'erreur et à la superstition. Les femmes, dit-on, ont l'esprit moins abstrait que les hommes; elles ont plus de goût pour tout ce qui frappe les sens et l'imagination, pour ce qui est beau, voyant, coloré. De là leur besoin de mythes, de symboles, de cultes, de rites parlant aux yeux. A cela, M. Guyau répond que ce besoin n'a rien d'absolu; et il en donne pour exemple les femmes protestantes, lesquelles se contentent parfaitement d'un culte qui ne parle pas aux sens. D'autre part, un esprit imaginaire n'est pas nécessairement un esprit superstitieux. La superstition est une affaire d'éducation, non de nature; il y a une certaine maturité d'esprit, à partir de laquelle on ne devient plus superstitieux. L'auteur a connu — et il n'est pas seul dans ce cas — nombre de femmes qui n'avaient aucune superstition et qui étaient incapables d'en acquiescer. Rien, sous ce rapport, ne distinguait leur intelligence de l'intelligence virile.

On a également parlé de la crédulité féminine, qui se prête si facilement à la foi religieuse. Certainement, la femme est plus « crédule » que l'homme, en ce sens qu'elle a une certaine confiance dans l'autre sexe plus fort et plus expérimenté. Elle ajoutera volontiers foi à ce que lui affirment des hommes graves qu'elle est habituée à vénérer, comme les prêtres. Sa crédulité est faite ainsi, en grande partie, de ce besoin si naturel qu'elle a de s'appuyer sur l'homme. Supposez une religion construite et servie uniquement par les femmes; elle serait regardée avec beaucoup de défiance par l'autre sexe. Le jour où les hommes ne croient pas, la crédulité de la femme, surtout de la femme médiocre, habituée à juger par les yeux et l'intelligence d'autrui, sera bien compromise.

Un troisième trait du caractère féminin, dit

M. Guyau, c'est son esprit conservateur, qui se repose dans la tradition et est moins propre à l'initiative. Herbert Spencer a constaté que le respect du pouvoir et de l'autorité prédomine chez la femme et influence ses idées et ses sentiments à l'égard des institutions, ce qui tend à fortifier les gouvernements politiques et ecclésiastiques.

La foi à tout ce qui se présente, entouré d'un appareil imposant, est également grand chez les femmes. Le doute, la critique, la mise en question de ce qui est établi sont rares chez elles. Ces incontestables tendances conservatrices de la femme proviennent de ce que son rôle, ici-bas, est précisément de conserver. Jeune fille, elle doit se garder elle-même comme un trésor, être toujours en défiance contre un danger qu'elle ne saurait définir. Une fois femme, elle doit garder l'enfant, la maison, le mari, toujours conserver, retenir, défendre, toujours refermer les bras sur quelque chose ou quelqu'un. Il ne faut pas se plaindre de cet instinct conservateur auquel nous devons de vivre; seulement faut-il y voir une incapacité religieuse ou civile sans remède? Non; l'esprit conservateur peut s'appliquer à la vérité comme à l'erreur; tout dépend de ce qu'on lui donne à conserver. C'est donc encore ici affaire d'éducation.

On dit aussi que la femme, par la nature d'esprit plus minutieuse et plus craintive, plus propre à saisir les détails particuliers que les ensembles et les idées générales, est toujours plus portée vers l'interprétation étroite et littérale. Si elle entre dans une administration, par exemple, elle y appliquera le moindre règlement à la lettre, et avec une conscience exagérée et des angoisses naïves. On en conclut qu'un tel tempérament a toujours été et sera toujours propre au maintien des religions littérales et des pratiques superstitieuses. Tel n'est pas l'avis de M. Guyau, qui estime que l'esprit de scrupule et de minutie, si fréquent chez la femme, pourra devenir un facteur important d'incrédulité, lorsque la femme sera assez instruite pour prendre sur le fait les innombrables contradictions et ambiguïtés des textes. Le « scrupule » éclairé est plutôt un instrument de doute que de foi. Nous ne savons si l'auteur ne se fait pas ici quelque illusion; l'étude et la comparaison des textes seront-elles jamais le lot de la généralité des femmes?

Après avoir examiné les objections tirées des traits propres de l'intelligence féminine, M. Guyau en vient aux considérations tirées de la nature des sentiments chez la femme. Chez elle, dit-on, c'est le sentiment, non la raison qui domine. Elle répond plus volontiers aux appels faits au nom des sentiments de pitié ou de charité qu'à ceux faits au nom des idées d'équité. Tout cela est exact; mais est-ce que le sentiment est l'apanage des religions? N'y a-t-il pas aussi, dans l'autre sexe, des hommes de sentiment et des hommes de pensée? Faut-il pour cela condamner les premiers à l'erreur, tandis que les autres vivront de vérité? On allègue que le sentiment chez la femme tend au mysticisme. On peut répondre que les plus grands mystiques n'ont point été des femmes.

Les saintes Thérèse sont beaucoup moins nombreuses que les Plotin, les Porphyre, les Jamblique, les saint Bonaventure, les Gerson, les Swedenborg, etc. La mysticité se développe en proportion du rétrécissement de l'activité. C'est une des raisons pour lesquelles la vie de la femme, moins active que celle de l'homme, donne plus de part aux élans mystiques et aux exercices de piété. Mais, comme l'action guérit de la contemplation, la religiosité féminine diminuera dans la proportion où l'on ouvrira pour son esprit un champ plus vaste d'activité en l'intéressant à toutes les questions humaines et à toutes les réalités de ce monde. Le sentiment mystique n'est donc point, aux yeux de M. Guyau, une chose plus essentielle à la femme qu'à l'homme, et c'est aussi une erreur de croire que le sentiment moral ne peut chez elle trouver son appui que dans la religion. L'amour, la pitié, la pudeur sont, en dehors de la religion, de puissants facteurs de la force morale de la femme. Ces facteurs, M. Guyau en fait une analyse très serrée, et il en arrive à cette conclusion que « les tendances caractéristiques de la femme peuvent être tournées au profit de la vérité, de la science, de la libre pensée, de la fraternité sociale ». Nous voilà loin du temps où l'on discutait entre théologiens la question de savoir si la femme avait une âme.

PRÊTRE ET OUVRIER

On se livre, depuis quelques mois, en Belgique, à une enquête industrielle et commerciale. On veut arriver à connaître les motifs de la stagnation des affaires et de la situation précaire des ouvriers; or, l'enquête faite à Bruges contient une déposition tout à fait singulière : un ouvrier de campagne, nommé Declodet, de Saint-Michel, est venu se plaindre du renchérissement... du prix des messes.

Laissons parler l'*Avenir des Flandres* :

Voilà un travailleur qui gagne 1 fr. 50 par jour... mais il n'a du travail que pendant les deux tiers de l'année. Cet homme a femme et enfants.

Un seul de ses enfants gagne 40 centimes par jour. Donc, en tout 1 fr. 90.

C'est-à-dire moins de 2 francs par jour pour pourvoir aux besoins de tout un ménage !
Aussi peut-on s'imaginer assez facilement combien de fois cette famille est obligée de se nourrir de « vache enragée ».

En expliquant tous les détails de son intérieur, Decloedt avoue, avec une certaine satisfaction, qu'il achète cinq fois par an pour UN FRANC DE VIANDE, ce qui lui permet — en ces jours heureux — de servir de la soupe à sa famille !

Passons sous silence d'autres détails navrants et arrivons à la fin de la déclaration du témoin.
Decloedt, qui, sans aucun doute, doit subir, parfois ainsi que les siens, une misère affreuse ; ce travailleur qui, au moyen de nombreuses privations peut-être, parvient à acheter cinq fois par an pour un franc de viande, cet homme se plaint que les messes qu'il fait dire ont renchéri de 50 centimes.

Et voici qui est plus fort :

Chaque semaine, Decloedt donne deux centimes à chacun de ses enfants pour les porter aux CONGRÉGATIONS !
Le témoin évalue ces contributions à SIX FRANCS PAR AN !

Ainsi, voilà un travailleur qui ne gagne pas assez pour vivre, il ne peut fournir à sa famille que cinq francs de viande par an, MAIS IL FAIT DIRE DES MESSES et paye six francs aux Congrégations !

Decloedt a faim, mais il doit faire gagner de l'argent au clergé et aux couvents ! — C'est vraiment odieux !

Et vous entendez ensuite un membre de la députation permanente jeter l'ironie à la face du travailleur, en disant qu'on n'est pas forcé de faire dire des messes et de payer les frais de congrégations !

Mais M. de Cok, vous savez mieux que personne que si Decloedt se permettait de ne pas payer la dime au clergé et aux couvents, la gent enfroquée lui rendrait la vie plus malheureuse encore !

Vraiment, on a le cœur navré en entendant ces énormités ! Le prêtre vit dans l'abondance ; il ne connaît pas de crise, puisqu'il augmente le prix de ses messes ; et, comme lui, frocards et religieuses s'engraissent de la sueur du pauvre ouvrier !

Et vous trouverez ensuite un président, dans le genre d'un Kervyn de Lettenhove, qui fera cette réflexion : « Qu'il est impossible à Decloedt d'épargner quelque chose, malgré les plus strictes économies du ménage. »

Mais, noble président, ce malheureux ouvrier pourrait du moins économiser l'argent que lui extorquent vos prêtres et vos nonnettes !

L'Avenir des Flandres est sévère, mais juste. Il est évident que si ce malheureux n'apportait pas son obole au clergé, il serait privé de travail et réduit à mourir de faim. Le recouvrement de cet impôt de l'Eglise est encore plus implacablement fait que le recouvrement des impôts de l'Etat.

VARIÉTÉS

UN FRANC-MAÇON FAIT EMPEREUR

En 1821, Don Juan VI fut rappelé du Brésil en Portugal par l'assemblée des Cortès, afin d'occuper le trône constitutionnel qu'elle venait de fonder. Don Pedro, son fils, fut laissé à Rio de Janeiro avec le titre de régent, pour administrer les possessions portugaises de l'Amérique. Les Brésiliens, voyant s'éloigner une cour nombreuse qui reportait dans l'ancienne capitale ses richesses et sa puissance, et animés de cet esprit de liberté qui germe et féconde dans le cœur de tous les hommes quand il n'est pas étouffé, manifestèrent le désir de devenir indépendants de l'Europe. Plusieurs tentatives d'émancipation eurent lieu dans diverses provinces ; mais elles n'aboutirent à aucun heureux résultat ; les esprits étaient divergents, l'unité d'action manquait, l'anarchie était imminente. Ce pays, dont les esclaves noirs forment la majorité des habitants, était menacé d'une révolution dont les suites terribles effrayaient

d'avance les moins prévoyants. Des maux sans nombre leur apparaissaient comme des points noirs à l'horizon, grossissant sans cesse, puis lançant les éclairs et la foudre. Ce fut dans ce moment sinistre qu'un homme, inspiré et guidé par l'amour de sa patrie, par l'amour de ses semblables, se leva du centre des populations éparses, inquiètes et découragées, pour les diriger et les sauver ; comme un pilote habile au milieu de la tempête, il sut envisager avec calme la situation difficile du pays, et conçut le hardi projet de fixer les destinées de ses compatriotes.

Il était franc-maçon.
Dandrada, c'est son nom, accompagné de quelques amis, quitta le fond de sa province de Saint-Paul et vint à Rio-de-Janeiro, ville capitale du Brésil. Il se fit annoncer au régent dont la position devenait de jour en jour plus critique, et il obtint un tête-à-tête. Après quelques explications préliminaires, Dandrada s'aperçut que le régent faisait secrètement ses préparatifs de départ. Il l'engagea à renoncer à ce funeste projet et à accepter l'Amérique pour patrie. Soyez Brésilien, lui dit-il, et le Brésil est sauvé ! Soyez empereur et l'ordre est assuré !

Pour acquérir ce double titre, il faut que vous renonciez à l'Europe et que nous obtenions, nous, l'assentiment de toutes les provinces, de toutes les villes, de toutes les paroisses de cette immense contrée. Par un ensemble parfait, on peut produire sans désordre le renversement de toute domination européenne. Il faut, dans un seul et même jour et sur tous les points du territoire, proclamer d'abord l'indépendance brésilienne, c'est le vœu de tous ; ensuite la reconnaissance immédiate d'un empereur constitutionnel dans la personne du régent. Le 12 octobre 1823, jour anniversaire de votre naissance, sera choisi pour cette grande œuvre, si tel est votre désir.

Mais comment faire réussir en si peu de temps et sans ressources un projet si gigantesque, ajoute Don Pedro ?

Eh ! n'êtes-vous pas maçon, répond Dandrada !
Ce seul mot explique tout au régent. Il consent à devenir empereur !

Aussitôt, toutes les Loges du Brésil sont instruites de cette vaste entreprise, et proclament Don Pedro sauveur de la patrie.

Alors tous les membres de la grande association, après avoir reconnu l'utilité d'instituer un chef provisoire pour faciliter le laborieux enfantement de l'indépendance de leur pays, se mettent aussitôt à l'œuvre. Sans hésiter, ils prodiguent leur crédit et leurs forces, bravent les fatigues et les dangers, afin de préparer les esprits à cet événement.

Pour obtenir un pareil succès, il fallait union, secret, activité, vigueur, prudence, audace et promptitude... rien ne manqua.

Un mois plus tard tout était prêt. Au jour convenu, à la même heure, et sur tous les points importants du Brésil, un drapeau aux nouvelles couleurs apparut aux yeux de la multitude étonnée. Il est salué avec acclamations. Le Brésil, déclaré libre du joug de l'Europe, est érigé en empire, et Don Pedro monte sur ce nouveau trône aux applaudissements et des vivats d'un peuple enivré de joie et d'espérance.

Ce résultat obtenu sans contestation, sans effusion de sang, fut l'ouvrage d'un petit nombre d'hommes sages, courageux et désintéressés : de maçons que l'amour de leur pays enivra un instant. Il ne leur était pas donné de prévoir l'avenir. L'expérience seule est un sage conseiller et bientôt ils l'acquiescèrent à cette expérience. Leur élu, celui auquel ils avaient servi de marche-pied pour arriver au trône qu'ils lui avaient élevé, Don Pedro, voulut les écarter sous le poids de ses persécutions, mais l'amour de la patrie qui les avait induits en erreur soutint leur courage dans l'adversité, et bientôt le renégat fut obligé de fuir devant eux et d'aller chercher un refuge en Europe.

La cause véritable de l'élévation de Don Pedro a été jusqu'à ce jour un mystère. Nous qui avons assisté à cet événement, nous le donnons comme un document pour servir à l'histoire de la Maçonnerie.

(Revue maçonnique de 1838.)

PERSÉCUTIONS CATHOLIQUES

CONTRE LA FRANC-MAÇONNERIE

(Suite. — Voir les numéros 52 et suivants.)

A la fin du repas, le Grand-Maître fit circuler le tronc des pauvres et y déposa ostensiblement une offrande libérale ; tous les seigneurs de sa suite en firent autant, et les moines eux-mêmes, que le duc avait prévenus pendant le repas de ce qui allait se passer, en les invitant à se montrer généreux, déposèrent aussi leur offrande.

Ce fut un beau jour pour les pauvres, à qui la collecte fut distribuée ; mais peu s'en fallut qu'ils refusassent ce bienfait, les moines leur ayant fait insinuer que ce présent avait une source diabolique.

La morale de cette aventure est celle qui se dégage de presque tous les actes des religieux, impitoyables avec les faibles, soumis et rempans avec les forts. Si les bénédictins en question se fussent trouvés en présence de citoyens sans autorité, ils les eussent déferés à l'inquisition ou au bras séculier. Mais ils prirent part à une cérémonie maçonnique, ils mangèrent à côté d'excommuniés par leur maître naturel, de favoris de l'enfer, comme on disait dans les prêches, et cela sans même protester, parce qu'ils étaient en présence d'un prince du sang.

Il n'y a là rien de bien étonnant : Benoît XIV, qui, par son excommunication contre la Société maçonnique, fut la cause originelle de tant de crimes, n'invitait-il pas à sa table, dans son intimité, Voltaire, le plus redoutable adversaire des doctrines catholiques ! Voltaire était un fort de son époque.

Il a été, dans la destinée de l'institution maçonnique, de soulever contre elle toutes les ignorances et tous les fanatismes, voire même la sainte colère du divan de Constantinople qui, en 1748, fit cerner une maison où se tenait une Loge, avec ordre d'arrêter les membres présents, puis de démolir la maison. Le divan, lui aussi, redoutait pour sa religion, les pratiques maçonniques.

Heureusement, les Frères, informés à temps, s'étaient dispersés ; mais l'autorité, après une minutieuse enquête, s'appretait à faire des arrestations, si l'ambassadeur anglais, qui était maçon, n'était intervenu pour arrêter cette affaire.

Toutefois, le divan fit signifier aux ambassadeurs des puissances étrangères, qu'à l'avenir, ils eussent à s'abstenir d'introduire de nouvelles sectes dans les Etats du Grand-Seigneur, et, particulièrement, la Franc-Maçonnerie.

Si la Maçonnerie a soulevé contre elle toutes les croyances dogmatiques, à une époque où elle s'inquiétait fort peu d'attaquer les mystères religieux révélés, il faut reconnaître aussi, en historien impartial, que, dans les différentes phases de son

existence, elle a expérimenté tous les systèmes, que même, pendant la seconde moitié du siècle passé, elle a épousé des doctrines qui nous semblent absurdes, aujourd'hui que la science nous a éclairés. Et cependant, qui pourrait l'en blâmer ; ne comprend-on pas que précisément l'esprit de recherche est le principe qui lui a permis de vivre et de sortir victorieuse des terribles persécutions dont elle a été victime.

Nous avons eu l'occasion de dire que la Maçonnerie s'était divisée en une foule de rites, d'écoles diverses.

Nous n'entrerons pas dans cet ordre d'idées, qui sortirait de notre sujet, il peut du reste servir

à lui seul de base à une étude historique curieuse ; disons seulement qu'à l'époque où nous en sommes arrivés, nombre de maçons furent la dupe d'intrigants plus ou moins habiles. Pourtant, la chose n'est pas surprenante en elle-même : c'était à une époque où la philosophie commençait à travailler les intelligences, mais où l'ignorance était encore trop profonde pour que les idées prissent une tournure définie ; beaucoup d'hommes et de maçons surtout, appelés à raisonner, confondaient les systèmes, beaucoup voulaient remonter aux traditions chrétiennes, d'autres aux traditions égyptiennes, chacun prenait des voies diverses ; et un certain nombre arrivaient à confondre les symboles et les idées.

Cela, quoi d'étonnant ? Ne croyait-on pas encore dans le monde à la vertu de la pierre philosophale ! Ne reniait-on pas alors Dieu, en même temps que l'on avait foi aux démons !

Nous n'aurions certainement pas parlé des imposteurs qui trouveraient une exploitation lucrative dans la Maçonnerie, si leurs théories et leurs actes n'eussent servi d'arguments aux membres du clergé pour attaquer la Société.

En 1780, le Dr Mesmer annonça la grande découverte du magnétisme animal, à l'aide duquel il faisait rire, pleurer, tomber en catalepsie, etc. Beaucoup de maçons achetèrent sa recette, mais des expériences ayant été faites sans résultat, on en conclut que les effets attribués au magnétisme étaient le résultat de la force de volonté d'un homme supérieur sur d'autres hommes spiritualisés par la grâce divine et par la force de la foi.

Ces idées se propageant, amenèrent la formation, en 1783, d'une société dite d'Ordre de l'Harmonie universelle, laquelle société avait pour but de purifier les adeptes par l'initiation, et de les rendre ainsi propres à mettre en pratique les doctrines du docteur allemand.

On conçoit aisément que de semblables théories ayant crédit, les Loges étaient, pour les charlatans, joignant à quelque talent ou quelque adresse l'aplomb nécessaire pour mentir effrontément, une terre de promission.

On cite notamment un intrigant, connu dans le monde sous le nom de comte de Saint-Germain, qui eut une vogue extraordinaire. Il se donnait deux mille ans d'âge, et assurait avec autant d'autorité que de bonhomie qu'il s'était trouvé à la table de Jésus-Christ aux noces de Cana.

Admis dans les Loges, il y vendait un élixir qui donnait l'immortalité. Mais des personnes qui avaient fait usage de son breuvage étant mortes, il s'éleva des doutes sur l'efficacité de l'élixir. Aussi, ce chevalier d'industrie, voyant qu'il n'y avait plus rien à faire en France, alla chercher fortune à Hambourg.

Tous ces récits merveilleux faisaient beaucoup de bruit dans le monde ; le clergé ne manqua pas de les exploiter contre la Franc-Maçonnerie. Il reprit ses anciennes attaques et avait

la Société maçonnique avait un pacte avec le diable, qui présidait en personne aux réunions des officiers supérieurs ; que le secret maçonnique consistait à fabriquer de l'or avec l'appui des esprits infernaux, mais que ce secret n'était donné qu'à ceux qui gravissaient tous les degrés de la hiérarchie maçonnique, après avoir commis des sacrifices épouvantables sur l'image du Christ.

Cette croyance, que le secret maçonnique consistait dans la puissance de pouvoir faire de l'or, subsista encore longtemps dans le monde ignorant.

(A suivre.)

SOCIÉTÉ DE JÉSUS

Études sur la Société de Jésus et les Jésuites
Par M. FERRER

Ancien Conseiller général du Rhône

Ils distribuèrent de toutes parts un libelle intitulé : *Notes et Réflexions*, où ils nient impudemment que le pape ait approuvé le décret rendu en faveur des écrits de Dom Jean de Palafox, dont ils continuèrent à soutenir que quelques-uns ne sauraient être justifiés.

« J'avoue, écrit un contemporain, qu'à la lecture de ces *Notes et Réflexions* les bras me sont tombés : quelque accoutumé que l'on soit à l'impudence des jésuites, il est néanmoins des excès de ce genre auxquels on ne peut croire que des hommes sensés puissent se porter.

Aussi, toutes les démarches des jésuites, au lieu d'affaiblir la vénération publique pour l'évêque Palafox et le zèle pour sa canonisation ne firent qu'augmenter l'indignation contre une compagnie qui, quelque excès qu'ait commis un de ses membres, ne manque jamais de faire de sa défense une affaire d'Etat, et de vouloir justifier et ses actions et sa mémoire : plus un des siens a été scélérat, plus elle s'obstine à en faire un saint, et plus un adversaire a été saint, plus elle s'acharne à en faire un scélérat.

Et qu'on ne m'accuse pas d'exagération : c'est là une vérité que Pascal a parfaitement constatée dans sa quinzième lettre, et qu'il reprochait aux

jésuites de son temps, à propos de leurs démêlés avec M. Puys, curé de Saint-Nizier, à Lyon, qu'ils accusaient d'avoir voulu attaquer la réputation de leur Société et lui enlever l'honneur et la gloire de l'impunité de tous les forfaits et déportements dont elle s'était rendue coupable en France :

« A quoi songez-vous, mes Pères, leur disait Pascal, de témoigner ainsi publiquement que vous ne mesurez la foi et la vertu des hommes que par les sentiments qu'ils ont pour votre Société ? Comment n'avez-vous point appréhendé de vous faire passer vous-mêmes, et par votre propre aveu, pour des imposteurs et des calomnieux ?

« Quoi, mes Pères, un même homme, sans qu'il se passe aucun changement en lui, selon que vous croyez qu'il honore ou qu'il attaque votre Compagnie, sera pieux ou impie, irrépréhensible ou excommunié, digne pasteur de l'Eglise ou digne d'être mis au feu et enfin catholique ou hérétique ? C'est donc une même chose dans votre langage, d'attaquer votre Société et d'être hérétique ?

« Voilà, conclut ironiquement Pascal, voilà une plaisante hérésie, mes Pères : et ainsi, quand on sait dans vos écrits que tant de personnes catholiques y sont appelées *hérétiques*, cela ne veut dire autre chose, sinon que vous croyez qu'ils vous attaquent. Il est bon, mes Pères, qu'on entende cet étrange langage, selon lequel il est sans doute que je suis un grand hérétique. »

C'est donc une vérité, que quiconque attaque la réputation de la Société des jésuites ou excite sa jalousie, cesse d'être catholique, honnête, honorable, et devient, dans l'esprit de la Société et de ses fauteurs, un apostat, un hérétique, un scélérat, un infâme !

En faut-il davantage pour prouver que les pratiques des jésuites ne tendent qu'à la ruine et à la honte des familles, à l'oppression des innocents

et à la glorification des forfaits les plus épouvantables ?

DU PROBABILISME

De nos Révérends Pères Jésuites.

De tous les points de la doctrine des jésuites, on peut dire hardiment que la probabilité est le plus important. C'est elle qui a produit la perversion intellectuelle de notre société actuelle ; c'est elle qui est le centre où aboutit ce déluge d'erreurs et d'impies dont les jésuites ont inondé le monde par leurs paradoxes ou aphorismes ; c'est encore la probabilité qui est la forteresse où les jésuites se retirent lorsqu'ils se sentent vivement attaqués.

« Une opinion probable, dit le Père Layman, est celle qui, n'étant pas certaine et indubitable, est néanmoins appuyée de quelque autorité considérable, ou de quelque raison qui ne soit pas légère. »

Ainsi, pour rendre une opinion probable, les conditions nécessaires sont :

1° Qu'elle ne soit point certaine et indubitable ;

2° Qu'elle soit appuyée sur une raison, non pas absolument solide, mais qui ne soit pas légère, parce que si cette raison était vraiment solide, elle pourrait alors être certaine, et s'il y avait certitude, adieu la probabilité ;

3° Qu'au défaut de raison douteuse, l'autorité de quelque grave docteur y supplée.

Car, comme l'enseigne maître Escobar, « un docteur fort estimé peut rendre une opinion probable, » et, selon maître Filiutius, « l'autorité d'un seul homme de bien et savant, rend une opinion probable, parce que cette autorité est un fondement qui n'est pas peu considérable. »

En d'autres termes ou plutôt en propres termes une opinion probable est beaucoup mieux appuyée de l'autorité d'un Jésuite, que d'une raison qui n'est pas absolument solide ; ce qui fait entendre clairement que l'autorité d'un jésuite est l'unique fondement de la probabilité. Or, tout ce qui est appuyé d'une opinion probable devient bon et licite. C'est le sentiment de deux autorités considérables, Layman et Escobar :

« Une opinion probable, assure ce dernier, suffit pour rendre une action honnête et vertueuse ; vertueuse même jusqu'au point qu'on va tout droit en paradis pour récompense de cette bonne action. »

Le Père Casnedi, autre autorité considérable parmi les disciples d'Ignace, dans sa *Théologie*, imprimée à Lisbonne en 1711, admet le même principe et en enseigne les conséquences. De plus, d'après le théologien Layman, il n'est pas nécessaire, dans les questions morales, de suivre la règle qui est la moins certaine et la plus assurée : « Il suffit que celle qu'on suit soit simplement bonne et sûre, et elle est telle dès qu'elle est appuyée sur une opinion probable. »

Maître Escobar, pour bien faire voir la force sur laquelle repose son argumentation, ajoute :

« Non seulement une opinion est probable, quand celui qui l'a inventée dit qu'elle l'est, et qu'il l'appuie de quelque raison probable ; mais elle ne cesse de l'être, quoiqu'il ne le docteur qui l'avance, ni aucun autre ne dise qu'elle est véritable, et en voici la raison : c'est qu'une doctrine, que personne n'avait jamais approuvée ni rejetée, pourra plaire à quelqu'un. Il y a plus, car encore que tous les auteurs rejettent positivement cette opinion, néanmoins si quelque docteur trouvait que la raison qui lui sert de preuve n'a pas été suffisamment détruite, l'opinion pourra être tenue pour probable. »

(A suivre.)

Question sanitaire. — Il est parfaitement reconnu et prouvé que le *Sirope de Vial de Vaise*, contre les irritations, est le seul remède qui agisse d'une façon efficace et rapide contre les rhumes, bronchites, coqueluches, catarrhes et irritations en général.

Il est de beaucoup supérieur aux autres produits (pâtes, pastilles, sirops, la plupart du temps à base d'opium), qui peuvent apporter un calme apparent, mais dont l'usage finit toujours par faire du mal.

Le *Sirope de Vial de Vaise* est connu depuis longtemps, il est facile de s'informer auprès des personnes qui en font usage, on verra qu'il a toujours réussi, même dans les cas où les autres remèdes étaient restés impuissants.

On le trouve dans toutes les pharmacies, 3 francs le flacon. — Bien se méfier des contrefaçons.

BIBLIOGRAPHIE

Paris-Noël (2^{me} année). — Par suite d'arrangements intervenus entre notre administration et celle de *Paris-Noël*, nous sommes en mesure de fournir à nos abonnés et à nos lecteurs le numéro de *Paris-Noël*, 2^e édition, qui vient d'être mis en vente.

Paris-Noël est la publication la plus parfaite, à coup sûr, que l'on ait exécutée jusqu'ici dans ce genre; quant à sa valeur artistique et littéraire, nos lecteurs pourront s'en rendre compte en parcourant la liste de ses collaborateurs.

La partie littéraire renferme des contes et nouvelles par MM. Victorien Sardou, Coppée, Th. de Banville, Alph. Daudet, J.-M. de Hérédia, Armand Silvestre, Paul Arène, Catulle Mendès, Paul Bourget, Ed. Rod, Paul Hervieu, Gustave Goetschy; par la partie artistique, les illustrations en noir et en couleurs sont signées Léon Bonnat, Heilbuth, J. Worms, J. Lewis-Brown, Pokitanoff, Tissot, Pinchart, Adrien Marie, Giral-don, Béthune, A. Fourrié, A. Brun.

Six suppléments: Eaux-fortes, Aquarelles, Héliogravures par Chaplin, Henner, Detaille, Louise Abbema, Roybet et Boutet de Monvel, contribuent à mettre hors de pair ce splendide numéro.

Souvenirs d'antan, par Fonterane. — Voici un écrivain et un livre.

L'écrivain est un styliste alternativement vigoureux, délicat et de la plus délicate originalité.

Son livre est plein d'émotions, de chaleur, des parfums de l'amour et des senteurs de la lande natale.

C'est un album de photographies, portraits ou paysages, tous choisis avec un goût exquis.

On ouvre ce livre. Chaque chapitre, chaque page peut être enlevée; chacune donne l'élément d'une nouvelle attachante, pleine d'intérêt, écrite avec le cœur, qu'on peut faire passer en lecture à la ronde. Ces pages sont faites à l'emporte-pièce, avec franchise, brutallement parfois, mais toujours le charme sylvestre y est grand, les sentiments délicats y ont la place d'honneur.

Amour et fatigue de confiture; Légende du château de Fenouillet; le Poitrinaire; l'Excursion au couvent; Eglise; Surpris par l'orage; Ils s'aiment !.

Tels sont les titres qu'on pourrait donner aux pages de la première partie.

Né dans les Corbières, l'auteur décrit avec une réalité d'expression, qui va droit au cœur, les mœurs des paysans de son pays. Toutes les pages qu'il leur consacre sont gracieuses, saisissantes parfois, hardies, toujours originales.

Il a le tort ou le bon sens de ne croire ni à Dieu ni à Diable, et il trouve dans l'amour adolescent, dans l'amour de son pays et de l'affection qu'il a pour sa mère des notes vibrantes, qui valent bien celles des orgues de cathédrale — de la religion.

Dans la deuxième partie de son ouvrage, l'auteur nous fait voir un petit coin de bohème — les désillusions d'un jeune homme qui a le cœur jeune et les dents longues, mais qui tombe dans la connaissance d'une courtisane, et qui ne va pas au restaurant chaque fois qu'il a faim.

Cela est vécu. C'est poignant quelquefois.

On arrive ainsi à la troisième partie: le suicide. Cette troisième partie est très courte; on n'a pas le temps d'être trop triste. Et, jusqu'au dernier moment, le pauvre diable est assez gai.

Il meurt sans regrets, ne croyant à rien, mais espérant quand même... sa dernière pensée est pour sa mère! C'est la seule réflexion qu'il ait conservée.

Une explication est nécessaire.

Ces « souvenirs » sont écrits à la façon de Werther, C'est Léonce qui signe ces mémoires; ces souvenirs sont les siens. C'est Fonterane qui les écrit.

Ce livre est lire et à relire.

Si vous voulez rêver d'amour et vous retrouver un brin dans vos jeunes ans, si vous avez à faire passer quelques heures d'ennui ou quelque préoccupation fâcheuse, lisez les *Souvenirs d'antan*.

Au bas de chaque page, fermez le livre... et rappelez-vous.

Nous promettons à notre ami Fonterane le meilleur succès.

COLLECTION HETZEL

On se rappelle et l'on n'oubliera pas de sitôt avec quelle douloureuse émotion fut accueillie, au commencement de cette année, l'annonce de la mort d'Hetzel. Ce fut une véritable explosion de regrets. Quelle perte, en effet, que celle de ce charmant, disons mieux, de cet éminent écrivain, doublé d'un habile et infatigable éditeur, et qui, sans parler de ses autres titres, doit être regardé comme le créateur, en France, de la littérature de l'enfance et de la jeunesse.

En cette triste circonstance, la presse entière, par un élan spontané, s'associa au deuil de ses proches et de ses amis. Mais quoi, n'étaient-ils pas eux-mêmes, pour la plupart, de ses amis, ces journalistes et ces littérateurs qui rendaient à sa mémoire un si juste et si chaleureux hommage? Depuis plus d'un demi-siècle qu'il avait pris rang parmi eux, presque en même temps qu'il faisait ses débuts comme éditeur, combien n'y en avait-il pas, dans le nombre, dont il avait aidé, favorisé les premiers efforts! Devenu un de leurs doyens et doué d'un sens critique des plus pénétrants, encore affirmé par une longue expérience, il en est plus d'un, et parmi les artistes aussi, qu'il a, pour ainsi dire, révélés à eux-mêmes, et qui lui ont dû des succès qu'ils n'auraient pas obtenus dans sa voie où ils s'étaient fortuement engagés.

Sa consolation, en voyant sa fin arriver, aura été de penser qu'il se survivrait dans l'œuvre qui lui fut particulièrement chère, cette *Bibliothèque d'Education et de Récréation*, l'aspiration de toute sa vie, et à laquelle, de plus, vingt-cinq ans, il avait voué toutes ses pensées, toutes les forces de son esprit. Non,

sans doute, et il en aura emporté la certitude; cet édifice laborieusement, si consciencieusement élevé, ne sera pas ébranlé par la disparition de son fondateur. Ceux qui auraient conçu quelque crainte à ce sujet peuvent être amplement rassurés. Si l'inspiration n'est plus, l'inspiration subside. Son fils qui, voilà bien des années déjà, uni de pensée avec lui, était son *alter ego*, sera son fidèle et ferme continuateur. Les preuves de capacité qu'il a données dans l'administration d'une maison dont les relations s'étendent à toutes les parties du monde, ne laissent place là-dessus à aucun doute.

Ses collaborateurs sont ceux que son père, avec son tact consommé, avait su se choisir et patiemment s'assimiler. Tous ont tenu à honneur de maintenir leur concours à la tâche générale à laquelle ils avaient été conviés de coopérer. Des noms nouveaux devront sans doute, par la suite, s'ajouter aux leurs; mais la direction générale ne variera pas, et l'ensemble gardera la même homogénéité. Les deux créations collatérales de P.-J. Stahl — c'est-à-dire *Hetzel* — le *Magasin* et la *Bibliothèque d'Education et de Récréation*, continueront, d'une génération à l'autre, comme par le passé, à charmer, à instruire et à moraliser l'enfance et l'adolescence, restant dignes enfin des hautes distinctions dont, à plusieurs reprises, l'Académie française les a honorés.

Voyages Extraordinaires, couronnés par l'Académie.

Jules VERNE

Robur-le-Conquérant

Illustré par BENETT

Un Billet de Loterie

Illustré par G. Roux

Les deux ouvrages réunis en un volume: broché 9 fr.; cartonné 12 fr.; relié 14 fr. Chacun séparément: broché 5 fr.; cartonné 7 fr.

Deux romans nouveaux: *Robur-le-Conquérant* et *Un Billet de Loterie*: voilà le bilan de Jules Verne, pour cette année. *Robur-le-Conquérant*, c'est l'histoire émouvante et dramatique du premier navire aérien qui, demain peut-être, sera dirigeable. Le *Torpilleur*, aujourd'hui maître de la mer, ou presque, fut imaginé et créé par Jules Verne, dans un de ses plus puissants ouvrages. *Vingt mille lieues sous les mers*, dont *Robur-le-Conquérant* forme, pour ainsi dire, le pendant. N'est-il pas curieux de voir comme la science pratique finit par consacrer les conceptions de l'incomparable romancier! Attendons quelques années, et nous verrons au-dessus de nos têtes passer *Robur-le-Conquérant*, comme nous avons vu le navire énigmatique du capitaine *Nemo* prendre possession de l'océan, et s'imposer à toutes les marines de guerre. Ce livre sera parmi les œuvres les plus populaires de Jules Verne.

Les 45 dessins de Bennett montrent dans tous ses détails la disposition de ce merveilleux appareil.

Un Billet de Loterie est une histoire des plus touchantes et, en même temps, des mieux agencées, qui fera battre bien des cœurs. Les grandioses paysages des fjords de la Norvège lui servent de cadre. M. J. Verne a ici, comme toujours, déployé les trésors d'une imagination inépuisable, pour arriver à un dénouement des plus inattendus, par conséquent des plus appréciés. M. Georges Roux a admirablement rendu les scènes attendrissantes de ce charmant livre.

La Vie de Collège dans tous les Pays

Autour d'un Lycée Japonais

Par André LAURIE

Un volume in-8°, illustré par Félix RÉGAMÉY: broché 7 fr.; cartonné 10 fr.; relié 11 fr.

L'aimable et fécond écrivain qui s'est proposé de faire connaître les différentes méthodes d'instruction publique dans tous les pays, poursuit le cours de ses attachantes et brillantes études, et nous conduit, cette fois, jusqu'au Japon. Au milieu d'une action extrêmement dramatique, où se trouvent en présence les défenseurs acharnés des anciennes coutumes nationales et les partisans de l'ordre de chose nouveau dans lequel le Japon s'est jeté avec une incroyable ardeur, M. André Laurie nous expose le fonctionnement et les procédés de l'enseignement public dans les établissements officiels. L'amour-propre national sera satisfait en voyant que les professeurs français sont nombreux et très estimés dans ces régions de l'Étranger-Orient, hier encore rebelles à toute civilisation européenne. Ce volume continue dignement la série si bien commencée par la *Vie de Collège en Angleterre*, et qui a placé André Laurie hors de pair. M. Félix Régaméy s'est mis à la disposition de M. André Laurie pour compléter avec son fin crayon les descriptions de ce singulier pays. Aucun artiste ne connaît aussi bien que M. Régaméy le Japon et l'art japonais. Cela a été une bonne fortune pour le livre.

Petit Recueil de maximes morales, anciennes et modernes, précédé des principes de 1789, expliqués, à l'usage des écoles primaires, par M. A.-J. GIGON, ancien élève de l'École polytechnique. Prix: 60 centimes. S'adresser à M. Cauvière, propriétaire dudit Recueil, à Fayence (Var); aux concierges du Grand-Orient de France, rue Cadet, 16, et du Suprême Conseil, rue Rochechouart, 42, à Paris.

Envoi contre mandat-poste, à M. Gustave Honoré, rue Ferrandière, 52, port en plus.

Lire dans la 57^e livraison de la **Grande Encyclopédie** un intéressant article de M. AULARD sur la *Journée du 10 août 1792*. Cet événement, qui amena la chute de la royauté française, a été l'objet d'une foule de récits contradictoires. Sur plus d'un point la certitude n'a pu être faite, mais on trouvera dans le travail de M. AULARD l'exposé des faits que la critique historique a réussi jusqu'ici à élucider.

Prix de la livraison: 1 fr.
Prix du volume broché: 25 fr. — Reliure: 5 fr.
H. LAMIRAULT et C^{ie}, rue de Rennes, 61, à Paris.

AVIS

Le *Franc-Maçon* rendra compte de tout ouvrage dont il lui sera adressé deux exemplaires.

VIE DE FAMILLE Soins particuliers, aux meilleures conditions, offerte à des jeunes gens français ou étrangers, de 9 à 16 ans environ, qui suivraient ou non les cours du lycée et pourraient prendre des leçons à domicile, chez M. H. de Sobatier-Plantier, professeur, propagateur des fêtes d'enfants, rue Plottine, 4, Nîmes (Gard).

125 FRANCS et plus par semaine peuvent être aisément ajoutés au revenu de tous sans nuire aux occupations existantes pour faire connaître un article breveté s. g. d. g., que chacun désirera. Ecrire à M. de Boyères, quai d'Auteuil, 136, Paris, joindre le timbre pour la réponse. (1193)

L'Administrateur-Gérant: J. REYNIER

H. LAMIRAULT & C^{ie}
Éditeurs
LA
61, Rue de Rennes, 61

GRANDE ENCYCLOPÉDIE
INVENTAIRE RAISONNÉ
Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE
MM. Bartholot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Derenbourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Casaille Dreyfus, député de la Seine; A. Gary, professeur à l'École des chartes; Gissano, membre de l'Institut; D^r L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Lévassour, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Müntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25,000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La **GRANDE ENCYCLOPÉDIE** formera environ 25 volumes gr. in-8°
comptant de 1,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500/.

Chaque livraison FRANC	Payables à raison de 10 francs par mois	Chaque volume broché 25 francs
---------------------------	--	-----------------------------------

LA PRINCIPALE
51, rue de Chartres, LYON

BUREAU SPÉCIAL
Pour l'Achat et la Vente des Immeubles et Fonds de Commerce
Directeur: M. LOUIS, défenseur au Tribunal de Commerce

USINE A VAPEUR — FABRICATION MÉCANIQUE
BONTOUX Fils
à TASSIN-LA-DEMI-LUNE (Rhône)

Spécialité de Tuyaux en terre cuite pour conduites d'eau et bâtiments
Sièges inodores en faïence
Vases à fleurs de toutes dimensions, pour Horticulteurs

PHOTOGRAPHIE CÉLESTIN BILLARD
Rue Jean-Baptiste-Say, 22
(Près la gare de la Pucelle et du boulevard de la Croix-Roussé)

LYON

Portraits artistiques à l'huile ou au pastel et à l'aquarelle. Tout ce qui concerne la Photographie.
Reproductions photographiques des portraits peints ou dessinés et au daguerréotype.
Portraits après décès

ON OPÈRE TOUS LES JOURS PAR TOUS LES TEMPS ET ON SE REND A DOMICILE
On remet à neuf les anciens Daguerrotypes

Maison de confiance fondée en
ACHAOME
Rue du Rhône, 32, Annonay (Ar^{de})

Vins fins et ordinaires, garantis naturels et d'origine Côtes du Rhône, Beaujolais, Bourgogne et Saint-Georges.

Divers vins blancs français, doux et secs, vins étrangers, Malaga, Madère et autres spiritueux et vermouth.

Huile d'olives vierge, d'une pureté parfaite et tout à des prix relativement modérés, valeur à 90 jours au comptant 2 0/0 d'escompte.

Le goûter, c'est l'accepter !!!

De tous les cafés hygiéniques, celui qui se rapproche le plus du goût de celui des colonies, et se prépare de la même façon, sans en avoir les propriétés irritantes, c'est le **Café Rousset**. Excellent déjeuner au lait. Ce produit breveté, médaillé à différentes expositions, se recommande aux personnes soucieuses de leur santé.

Prix: 4 fr. le kilo (le paquet de 250 gr.: 4 fr.). Envoi franco contre mandat-poste de 4 fr. 30.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature.

DÉPÔT GÉNÉRAL
V. ROUSSET
HERBORISTERIE DE 1^{re} CLASSE
LYON, rue Thomassin, 22, LYON

IMPRIMERIE NOUVELLE

Journaux
Thèses, Mémoires, Actions
Mandats, Prospectus
Factures, Têtes de lettres
Cartes de visite
etc., etc.

ASSOCIATION SYNDICALE DES OUVRIERS TYPOGRAPHES
52, Rue Ferrandière, 52
Près le quai du Rhône
LYON

Labeurs
Affiches, Lettres de décès
Livrets de Société
Registres, Catalogues
Cartes d'adresse
etc., etc.

TRAVAUX DE LUXE, ADMINISTRATIFS, COMMERCIAUX